

## Communiqué

### *Chronique d'un racisme ambiant*

**Monsieur Hugues Séchet est un habitant du village de Contes dans les Alpes-Maritimes. «Hugo », comme l'appellent ses proches, est très investi dans les activités associatives de sa région.**

**Il est membre de l'association Roya citoyenne et héberge parfois des demandeurs d'asile auxquels l'Etat français n'a pas trouvé d'hébergement.**

**En avril 2019, il héberge quatre demandeurs d'asile nigériens et centrafricain, dont la demande d'asile est officiellement enregistrée auprès de la préfecture des Alpes-Maritimes.**

Aux alentours du 1er avril, il est victime d'un jet de projectiles sur ses fenêtres. Il se rend au commissariat pour déposer une main courante. Les auteurs ne sont pas identifiés. Les policiers disent qu'ils le rappelleront.

Dans la nuit du 13 au 14 avril, son habitation fait l'objet d'une nouvelle attaque : la fenêtre de sa cuisine est brisée par une bouteille en verre lancée par un inconnu.

Alerté par le bruit, M. Séchet se rend près de sa fenêtre. Il est alors blessé au visage par un nouveau jet de projectiles. Des projectiles de toutes sortes fusent de l'extérieur : bouteilles en verre, couteaux, marteaux. Une des personnes hébergées est également blessée par le jet d'un marteau.

M. Séchet est au sol, blessé, à demi inconscient.

S'approchant de la fenêtre, les personnes hébergées à son domicile aperçoivent un groupe d'une vingtaine de jeunes individus armés de couteaux, de barres de fer et de bouteilles en verre. Les témoins sont formels : une partie du groupe d'individus se rue soudain vers l'intérieur de l'immeuble et tente d'enfoncer la porte de l'habitation.

N'y parvenant pas, la horde décide de s'en prendre à la voiture de M. Séchet, et, munis d'un bâton et d'une barre de fer, la défonce littéralement. En l'état, la voiture est irrécupérable, devenue une épave.

Les voisins, témoins de la scène particulièrement violente, ont relevé que ce groupe a proféré des menaces de mort et des injures à caractère raciste : « Pourquoi héberger tous ces Noirs chez toi ? » ou encore : « on va vous brûler sales négros »... ! Cette scène est décrite par certains voisins comme une émeute dans un but de lynchage manifeste.

Des voisins et les habitants de l'appartement parviennent à contacter les forces de l'ordre et les secours. Une ambulance arrive finalement : le groupe d'assaillants prend la fuite, M. Séchet est hospitalisé.

L'affaire n'est pourtant pas terminée : le pire est à venir.

Au cours de l'enquête, alors que les victimes avaient été clairement identifiées, la gendarmerie de Nice, saisie à la suite de la gendarmerie de Contes, décidera de « changer de stratégie » : les victimes, d'origine africaine, entendues d'abord pour leur dépôt de plainte, seront tour à tour entendues comme « témoins », puis comme « mis en cause » dans cette affaire, pour être finalement convoquées devant le tribunal également comme prévenus. Alors que le site internet du ministre de la Justice affirme que : « Toute victime d'une infraction pénale a le droit d'être écoutée, orientée, de porter plainte, d'engager des poursuites pénales contre l'auteur de la contravention, du délit ou du crime, de demander réparation de son préjudice », tel n'est visiblement pas le sort qui leur est réservé en pratique, surtout lorsqu'elles sont d'origine africaine.

M. Séchet, pourtant victime et encore sous le choc d'une agression barbare, sera entendu par la police judiciaire de Nice comme s'il était soupçonné d'aide à l'entrée d'étrangers en situation irrégulière. Un véritable interrogatoire sur ses connaissances et ses activités associatives sera mené au cours de son audition. M. Séchet est contraint de se justifier de ses activités associatives alors même qu'il agit en citoyen solidaire, palliant les carences de l'Etat.

Les procès-verbaux d'audition parlent d'eux même. Lorsque l'une des victimes noires indique qu'elle craint de retourner au domicile de M. Séchet et demande la protection de l'Etat français, l'officier de police lui rétorque : « Est-ce que vous vous sentiriez en sécurité dans un centre de rétention ? »

**Le 17 avril 2019, l'association *Roya Citoyenne* a publié un communiqué dans lequel elle demande au procureur de la République de Nice « le même acharnement à trouver et poursuivre ces agresseurs barbares que celui qu'il met dans la poursuite des citoyens engagés dans la solidarité envers les personnes migrantes dans les Alpes-Maritimes ».**

**L'appel de l'association *Roya Citoyenne* est malheureusement resté lettre morte.**

Le choix du Parquet de poursuivre les victimes ne peut être compris que comme une volonté politique dans le but de minimiser l'agression raciste. Il est vrai que le précédent procureur de la République, à l'époque des faits, a été, depuis l'affaire Geneviève Legay, muté à la Cour d'appel de Lyon où il est désormais substitué du procureur général.

L'affaire a ensuite été minimisée et présentée comme une « simple bagarre ».

Ainsi, le 26 avril 2019, le journal *Le Figaro* a pu même titrer « Tensions entre habitants et migrants près de Nice », soulignant que « la justice a renvoyé en correctionnelle quatre nigériens et deux villageois après une violente altercation à Contes. Un déchaînement de violence jamais vu dans une vallée tranquille ».

Le site internet identitaire « *Française de souche* » a également pu titrer, le 7 mai 2019 : « Contes (06) : agression d'un membre de l'association pro-migrant *Roya citoyenne* (MàJ : quatre Nigériens seront jugés dans le cadre de cette attaque raciste) », rappelant que « au total six personnes seront traduites en justice en janvier prochain, que tous les protagonistes ont été entendus en garde à vue, et aucun n'a été placé en détention provisoire ».

**Les victimes de cette agression raciste ont dû tous quitter leur lieu de vie, et n'ont à ce jour aucune garantie de sécurité pour revenir à Contes : cette situation reflète la faillite de l'Etat à protéger les victimes.**

Deux agresseurs seulement devront répondre de leurs actes pour violences volontaires avec trois circonstances aggravantes, mais parallèlement, la justice leur a reconnu le statut de victime potentielle, puisqu'ils comparaitront finalement aussi comme victimes !

**Les réelles victimes, en revanche, à l'exception de M. Séchet lui-même, devront étonnamment répondre également de violences volontaires en réunion.**

**L'affaire sera jugée le jeudi 29 octobre 2020 devant la Chambre correctionnelle du Tribunal judiciaire de Nice à 13h30.**

**Nous espérons que l'audience de demain contredira ce qui semble s'apparenter à un racisme au sein même de l'appareil d'Etat.**

Le 18/10/2020.

Avec le soutien de :

SOMICO 06 (SOutien MIgrants Collectif 06) :

Artisans du monde 06 / Citoyens solidaires 06 / CLAJ 06 / Collectif citoyen Bevera / FSU 06 / LDH PACA / LDH Nice / LDH Cannes-Grasse / Mouvement de la paix 06 / MRAP 06 / Réseau décolonial 06 / Roya citoyenne / Solidaires 06 / Solidaires étudiant.e.s Nice / Vallées solidaires

Et :

ADN (Association pour la Démocratie à Nice) – Alternatives & Autogestion 06 – Emmaus Roya - FI 06 - Habitat & Citoyenneté – NPA 06 – PCF 06 – PG 06 - Tous citoyens !